



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A L'EXPLOITATION
ET AU SUPPORT DE LA PLATEFORME DE
PILOTAGE DE LA TAXE DE SEJOUR ET DE SES
MODULES ASSOCIES**

**DÉCISION N° DM-26-013
EN DATE DU 14 JANVIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU l'arrêté du 30 mars 2021 approuvant le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) relatif aux techniques de l'information et de la communication ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché relatif à la location, l'exploitation et au support de la plateforme de pilotage de la taxe de séjour et de ses modules associés en mode saas, arrive à échéance au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de poursuivre l'utilisation et la maintenance de la plateforme de pilotage de la taxe de séjour ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société NOUVEAUX TERRITOIRES, sise 36 rue Antoine Maille – 13005 Marseille, représentée par Monsieur Jérôme PAYANY, en qualité de dirigeant, un marché relatif à l'exploitation et au support de la plateforme de pilotage de la taxe de séjour et de ses modules associés.

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée initiale de 12 mois.

Le marché peut être reconduit tacitement 3 fois par période successive de 12 mois, sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 4 ans.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 4 379,00 € HT soit 5 254,80 € TTC.

Le montant des prestations complémentaires est fixé à 8 000,00 € HT pour chaque année du marché.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260114-lmc1H13817H1-AR
Date de réception en Préfecture : 14/01/2026
Date de Publication : 14/01/2026